

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### RENDEMENT EURO PLUS - PART C (Code ISIN : FR0011368414)

Ce fonds est géré par la société TWENTY FIRST CAPITAL

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

**Classification AMF du fonds :** Rendement Euro Plus est un fonds commun de placement (FCP) de classification « Obligations et autres titres de créance libellés en euros ».

**Objectif de gestion et indicateur de référence :** L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure l'indice Euro MTS 3-5 ans +1% sur la durée de placement recommandée, en investissant principalement en obligations et autres titres de créance libellés en euro.

**Indicateur de référence :** l'indicateur de référence est l'indice Euro MTS 3-5 ans. L'Euro MTS 3-5 ans représente le cours d'un panier d'emprunts d'Etats souverains de la zone euro, à taux fixe et liquides, d'une durée résiduelle de 3 à 5 années.

**Caractéristiques essentielles du fonds :** Le portefeuille sera principalement investi en obligations, autres titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro, émis par des Etats ou des entreprises privées ou publiques de pays de l'OCDE. Un minimum de 90% des titres composants le portefeuille sera libellé en Euro. Les titres acquis, ou à défaut leurs émetteurs, doivent, au moment de l'acquisition : (i) pour 51% minimum du portefeuille être notés au minimum « Investment Grade » et (ii) pour le reste, « High Yield » (titres spéculatifs, plus risqués, présentant d'une manière générale des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade »), selon les critères déterminés dans le prospectus du fonds. A titre d'exemple, par « High Yield » (titres spéculatifs), on entend une notation inférieure à BBB- et par « Investment Grade », on entend une notation au moins égale à BBB- sur l'échelle Standard & Poor's. La stratégie de base sera ainsi d'acquérir des titres de créance de maturités différentes et adaptés à l'allocation cible. Le FCP pourra désinvestir de tout titre en portefeuille afin notamment d'améliorer le rendement du portefeuille, de respecter le ratio de 51% en titres de catégorie « Investment Grade » précité ou de minimiser le risque de défaut moyen du portefeuille. Le FCP pourra également réinvestir dans tout nouveau titre de créance. La sensibilité totale du fonds aux taux d'intérêt doit rester comprise entre 0 et 4. L'objectif de diversification du FCP est d'être exposé *a minima* sur quarante émetteurs publics ou privés, à horizon 12 (douze) mois à compter de sa date de constitution, étant entendu que la Société de Gestion se laisse la possibilité d'exposer le FCP à moins de quarante émetteurs si elle estime qu'il en va de l'intérêt des porteurs (eu égard notamment à des conditions de marchés particulières ou encore aux capacités d'investissement du FCP).

L'organisation de l'allocation repose sur une approche propriétaire dite « Risk Balanced » fondée sur la budgétisation du

risque ainsi que sur une analyse qualitative des émetteurs entrant dans l'univers d'investissement du fonds.

Le portefeuille pourra accessoirement (exposition inférieure ou égale à 10% de l'actif net) être investi en actions cotées sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation et émises par des sociétés du secteur privé, de toute capitalisation boursière (avec un maximum de 5% de l'actif net sur les petites capitalisations), situées exclusivement dans les pays de la zone euro.

Dans la limite de 10% de l'actif net, le fonds pourra également être investi en parts et actions d'OPCVM de droit français ou étranger conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement, ou en parts et actions de FIA de droit français ou de FIA établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Par FIA, il faut entendre les fonds d'investissement relevant de la directive 2011/61/ UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011, tels que définis à l'article L.214-24 du Code monétaire et financier.

Le fonds peut utiliser des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou organisés, français et étrangers, ou négociés de gré à gré, dans la limite de 100% de l'actif net et ainsi porter l'engagement global du portefeuille à 200% dans le respect de la fourchette de sensibilité. Il s'agira essentiellement de dérivés de taux (les swaps de taux, options et futures), de dérivés de crédit sur un émetteur ou de manière négligeable de dérivés de crédit sur plusieurs émetteurs (e.g. indices de CDS). Plus généralement, dans la limite précitée, le fonds peut être exposé à un indice composé d'instruments financiers mentionnés à l'article L.214-20 du Code monétaire et financier ou à un indice composé d'autres actifs sous réserve de respecter la réglementation applicable et notamment l'article R.214-16 du Code monétaire et financier.

**Affectation du résultat :** Capitalisation

**Durée minimum de placement recommandée :** 3 ans.

**Conditions de souscription et de rachat :** les ordres de souscription/rachat sont centralisés chaque jour de valorisation jusqu'à 12 heures (midi heure de Paris) auprès de CACEIS BANK FRANCE et répondus sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu, puis réglés le troisième jour de Bourse ouvré non férié qui suit la date de la valeur liquidative retenue.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur est fondé sur l'ampleur des variations des sous-jacents. Ce fonds appartient à la catégorie de risque 3 du fait de son exposition globale aux marchés de taux au travers de titres de catégorie « Investment Grade » et de titres spéculatifs de catégorie « High Yield ». La sensibilité totale du fonds aux taux d'intérêt doit rester comprise entre 0 et 4. Aucune garantie ni aucune protection du capital n'est associée à ce fonds. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte.

**Risque spécifique non suffisamment pris en compte par l'indicateur de risques :**

- **Risque de crédit :** une partie du portefeuille est investie en titres de créance et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs privés ou publics. Il pourra s'agir de titres à caractère spéculatif (« High Yield »). En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, ou la défaillance de ceux-ci, la valeur des titres de créance et instruments du marché monétaire peut baisser.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus du fonds disponible auprès de TWENTY FIRST CAPITAL.

## PRESENTATION DES FRAIS :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

### FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT

FRAIS D'ENTREE	1%
FRAIS DE SORTIE	Néant

Frais d'entrée : le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Il s'agit d'un taux maximum. Ces frais d'entrée peuvent dans certains cas être réduits, voire nuls. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou distributeur le montant effectif des frais.

### FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE

FRAIS COURANTS (1)	1,50% TTC
--------------------	-----------

### FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES

COMMISSION DE SURPERFORMANCE (2)	20 % TTC au-delà de l'EURO MTS 3-5 ans +100bps
----------------------------------	--

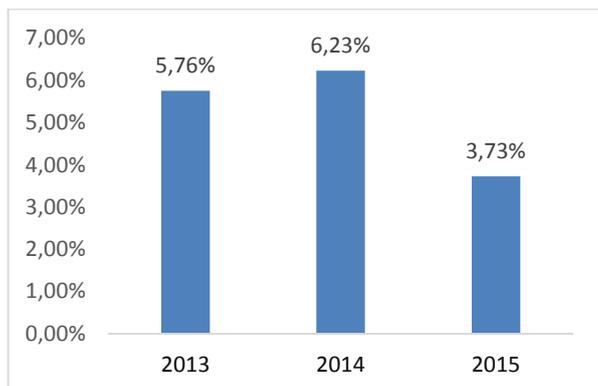
(1) Frais courants : ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30/06/2015. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

(2) Les frais relatifs à la commission de surperformance au cours de l'exercice clos au 30/06/2015, s'élèvent à 0,01% TTC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM.

## PERFORMANCES PASSES



Un indicateur de référence a été introduit le 31 juillet 2015. Il s'agit de l'indice Euro MTS 3-5 ans. L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure l'indice Euro MTS 3-5 ans +1% sur la durée de placement recommandée.

Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.

Les performances de l'OPCVM sont présentées coupons réinvestis. Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.

Date de création de l'OPCVM : 31/12/2012

Devise : Euro

AVERTISSEMENT : les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

## INFORMATIONS PRATIQUES :

**NOM DU DEPOSITAIRE :** CACEIS BANK FRANCE

**ADRESSE DE PUBLICATION DE LA VL :** Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

Le prospectus de l'OPCVM ainsi que son rapport annuel et son document d'information semestriel sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Twenty First Capital, 53 quai d'Orsay, 75007 Paris.

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire :

Service commercial - Tél : 01 70 37 80 83. Adresse email : [contact@twentyfirstcapital.com](mailto:contact@twentyfirstcapital.com)

Des informations complémentaires sur les autres catégories de parts du fonds peuvent être obtenues sur simple demande en utilisant les coordonnées précitées.

Le régime fiscal des revenus et des plus-values du fonds est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de Twenty First Capital ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la Société de Gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société Twenty First Capital est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) depuis le 29/08/2011.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/03/2016.